

PROCES-VERBAL
Séance du jeudi 2 juin 2022
20h00 – 22h00

Présents :	M. Philippe Somsky	Président
	Mme Ariane Annen Dévaud	Représentante entreprise
	Mme Manon Brodard	Représentante scolaire
	M. Breda Eugenio	Représentant foot
	Mme Catherine Roulet	Représentante communale
	M. Olivier Descloux	Municipal
	M. Thierry Wolters	Représentant scolaire
	Mme Roxane Berger	Parent d'élève et représentante de l'APE
	Mme Delphine Hilty	Parent d'élève
	M. Sebastiano Merzaghi	Parent d'élève
Excusés :	Mme Sandra Cibert Prod'hom	Représentante scolaire
	M. Vincent Odier	Représentant civil
	M. Olivier Simon	Représentant EFAJE

Mme K. Deriaz tient le procès-verbal de séance

L'ordre du jour :

- 1) Accueil et bienvenue
- 2) Approbation de l'OJ
- 3) Approbation du PV du 24 mars 2022
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Communications de la Direction
- 6) Divers et communications individuelles

- 1) Accueil et bienvenue

Ouverture de la séance à 20h00 par M. Philippe Somsky qui souhaite la bienvenue à tous.

- 2) Approbation de l'OJ

L'OJ est approuvé par l'assemblée.

- 3) Approbation du PV du 24 mars 2022

3 corrections souhaitées par M. Descloux seront apportées.

4) Communications de la Municipalité – M. Philippe Somsky

- **Le groupe de travail concernant les horaires** démarrera le 23 juin à 20h. L'ensemble des membres du Conseil d'établissement sera informé de l'avancée des travaux.
- **Déménagement de l'espace YOLO** : suite aux travaux du collège du Mottier B, l'espace YOLO libère la salle qu'ils occupent afin que l'endroit se transforme en salle des maîtres. La salle de la paroisse du rez est leur nouvel espace dans lequel ils pourront s'installer dès le 27 juin. Une signalisation du nouvel espace sera prochainement mise en place par la police administrative. Les tables de ping-pong sont installées sur la place de jeux et peuvent être utilisées par tous.
- **Un courrier expliquant les différentes activités parascolaires ainsi que les transports et le réfectoire** destiné à tous les parents partira autour du 13 juin. Une réinscription est obligatoire pour l'ensemble des activités ou services proposés.
- **Un atelier des premiers secours est proposé depuis 3 ans pour les 5P à 11 S.** Les élèves de la 9^e à la 11^e ont la possibilité d'obtenir un certificat de premiers secours qui est valable pendant 6 ans. Ce service leur offre la possibilité d'obtenir ce certificat en vue du permis de conduire. **Mme Berger** demande combien de classes peuvent s'inscrire. **M. Somsky** ne connaît pas le nombre exact mais informe que personne n'a été refusé par manque de place. **Mme Berger** souligne le fait que l'APE souhaitait proposer ce service et que du coup cette proposition pourrait être remise en question vu que le service existe déjà. Par contre, en cas de liste d'attente, **Mme Berger** souhaite en être informée afin de pouvoir tout de même proposer ce service qui est fort apprécié.
A FAIRE : avertir Mme Berger en cas de liste d'attente.
- **Devoirs surveillés** : l'horaire de ce service est modifié pour la rentrée scolaire 2022-2023. Il sera proposé après le repas de midi, juste avant la reprise de l'école. Cette modification d'horaire permet à la fois de libérer les jeunes pour d'autres activités parascolaires à la fin de l'école à 15h30 et cela permettra également de répartir les jeunes qui bénéficient du repas de midi au réfectoire et qui occupent aussi l'espace YOLO. En effet, il y a une quantité importante de jeunes qui occupent ces deux espaces et la possibilité d'ouvrir un espace de devoir surveillés répartira davantage les jeunes.
- **Mme Roulet** demande si l'accueil d'Ukrainiens au réfectoire a été pensé ? **M. Wolters** répond que pour les 7^e-8^e c'est au cas par cas mais que pour les 9^e à la 11^e, le Mont travaille avec le Service Lausannois, M. Blanchet, afin de les intégrer pendant 2 ans pour apprendre le français principalement et ensuite ils sont réintégrés au Mont pour 2 ans ou plus. **M. Somsky** précise que seuls des enfants de la 7^e à la 11^e peuvent s'inscrire au réfectoire du Mottier et que pour l'instant il y a essentiellement des enfants ukrainiens de 1-6P enclassés au Mont.
- **Bus scolaires** :
M. Wolters explique qu'il a reçu un mail de M. von Arx qui lui demandait s'il était possible d'enclasser certains élèves sur un site plutôt qu'un autre ce qui pourrait raccourcir la durée de leur trajet en bus. L'école a donc regardé ceci de près. Dans certains cas, des parents ont de leur propre chef demandé à ce que leur enfant soit dans un tel lieu plutôt qu'un autre et pour une famille il était question de ne pas séparer la fratrie. La famille était consciente des conséquences du changement en terme de transport ou autre. **M. Wolters** a trouvé l'exercice intéressant car il a permis de se rendre compte des possibles améliorations des temps de trajets.

Mme Berger demande si CarPostal a pu voir comment réorganiser les trajets ? **M. Somsky** répond que oui certainement. Elle demande également si un enfant peut être déposé 20 min avant la sonnerie. **M. Somsky** dit que ça n'est pas dans les critères.

Il est possible qu'un enfant soit déposé 7 min maximum avant le début des cours le matin. Il souligne aussi qu'un temps d'attente du bus à la sortie de l'école est nécessaire, le bus ne part

pas dès que la sonnerie retentit, afin de laisser le temps aux enfants de se préparer et de rejoindre l'arrêt du bus.

M. Somsky rappelle la phase test de la rentrée jusqu'aux vacances d'automne dans laquelle CarPostal tient compte des enfants qui pourraient arriver en retard aux cours par exemple et procédera à un ajustement des horaires. Mme Berger propose de faire un rappel de cet ajustement dans le courrier envoyé aux parents.

Mme Berger demande à ce que le temps d'attente du bus soit optimisé (certains petits attendent 20 min le bus -> pas de surveillance, danger).

Philippe rappelle que CarPostal met tout en œuvre pour tenir compte des nombreux critères de ce transport collectif.

Mme Berger souligne l'importance de diminuer le temps d'attente pour des petits.

M. Wolters propose de vérifier que les critères soient assez justes et si ça n'est pas le cas de voir pour les modifier.

Selon **Mme Berger**, il y aurait peut-être moins de problèmes si les transports étaient payants. En effet, les parents seraient davantage attentifs aux horaires. **M. Somsky** répond qu'une demande pour que les transports scolaires deviennent payants en dessous des 2.5 km peut se faire au sein du Conseil communal et invite Mme Berger à entreprendre cette démarche si elle le souhaite.

M. Somsky rappelle que le service du transport scolaire aide à lutter contre les « parents-taxis », les engorgements et aide à favoriser la mobilité active. Si nous mettons des critères encore plus sévères nous risquons d'augmenter davantage les bouchons.

M. Breda demande quel est le réel enjeu ? En parlant d'écologie, pourquoi ne pas payer des gens « pédibus » ?

Mme Berger explique que l'APE avait proposé des pédibus mais que ça n'avait pas fonctionné.

M. Somsky explique qu'un travail est fait avec les seniors pour encourager le pédibus. Il explique également qu'il attend sur un projet de « patrouilleur coach » qui est déjà développé sur les cantons de Fribourg et du Valais. Il espère que ça puisse se développer au Mont. Il s'agit des patrouilleurs scolaires itinérants et non statiques. En faisant le trajet avec l'enfant, le patrouilleur peut le sensibiliser aux dangers de la route ou autre.

Mme Annen Dévaud propose d'encourager que les grands fassent le pédibus avec les petits.

M. Somsky relève que les grands ne sont pas dans le même collège que les petits, ce qui ne peut donc pas réellement fonctionner.

M. Somsky encourage chacun/e à amener des idées ou à créer des groupes de travail afin de trouver des solutions.

- **La Fête des écoles (fête de l'été)** aura lieu soit le 22 ou le 29 juin en fonction de la météo. Auparavant cette fête était organisée uniquement par l'APE et elle s'organisera dorénavant en collaboration avec l'espace YOLO ainsi que différentes sociétés locales telles que l'Echo des bois et l'Ordre de la Poêle.
- **La Fête des 11^e** se déroulera le 1^{er} juillet à la Grande salle du Petit-Mont. Dans le catalogue des activités parascolaires, les enfants de 11^e peuvent s'inscrire à l'activité liée à l'organisation de cette fête.
- **The Montain Open-air** (fête de la musique) se déroulera le 24 et 25 juin au Châtaignier. Les clés de l'organisation sont données aux jeunes du Collectif 52.
- **Le FC le Mont** fêtera ses 80 ans les 17, 18 et 19 juin et chacun est le bienvenu.
- **Durabilité** : Une demande a été faite par les élèves de récolter les déchets dans la commune. 2 journées de récoltes des déchets sont organisées dans l'année.

4) Communications de la Municipalité – M. Olivier Descloux :

- **Mottier G** : le timing des préparatifs avant travaux est tenu et nous espérons déménager à partir du 20 juin.
- **Au dernier Conseil communal** :
 - 1 crédit de 8 millions de CHF a été octroyé pour surélever le collège des Martines. L'idée est d'avoir un chantier éclair dans la mesure du possible et de ne pas avoir 2 ans de travaux. Ces changements offriront plus de prestations, salle de travaux manuels, une salle de rythmique et d'autres choses. M. Descloux invite l'assemblée à aller sur le site de la commune pour prendre connaissance du préavis et des plans qui ne sont pas encore définitifs.
 - 1 Crédit de 400 000 CHF a été octroyé pour donner des idées de constructions du collège de Champs d'Aullie. Ce collège devrait être plus grand que celui du Rionzi et il est envisagé de l'ouvrir pour 2027. Une UAPE qui pourrait accueillir 120 enfants y serait créée.
- **Une UAPE** va ouvrir ses portes à la rentrée 2022-2023 au collège de Crétalaison. 2 salles de classes vont être libérées et il sera possible d'accueillir 48 enfants. **M. Somsky** explique aussi que sur le long terme, le collège de Crétalaison sera utilisé à d'autres fins. Il ne fera plus office d'école mais prendrait la forme d'une maison de la culture par exemple.
- Le matériel contre **la précarité menstruelle** a été installé dans les WC des filles sur le site du Mottier.

5) Communications de la Direction

- Les déménagements se déroulent bien.
- L'arrivée des 5-6 sur le site du Mottier et la fermeture de 2 classes sur le site de Crétalaison ont fait que certaines classes ont été déplacées sur d'autres sites. Les parents concernés en ont été informés par courrier.
- Le déménagement du secrétariat aura lieu le vendredi 17 juin et ce dernier sera donc fermé jusqu'au mardi midi.
- Les courriers concernant les enclassements des 1 à 6 P seront envoyés autour du 20 juin aux parents.
- Camps :
 - les 10^e sont partis (financement de la commune).
 - Les 8^e partent en juin sur L'Île-d'Yeu.
 - Les 7^e partiront fin août sur L'Île-d'Yeu.
 - Les 11^e partent en voyage d'études.

Les enfants qui partent en France et en Italie devront faire un test PCR (voir encore les dernières recommandations).
- Les Promotions auront lieu le 30 juin à 17h30 à la grande salle du Petit-Mont. Les enfants de 10^e avec l'aide de la commune serviront l'apéritif lors des promotions.
- **Mme Roulet** questionne sur la continuité du Concept 360 : la problématique va continuer car les élèves impactés sont là malgré le changement politique. **M. Wolters** soutient le projet et souhaite qu'il continue.

6) Divers et communications individuelles

- **Mme Hilty** : proposition de **mixer les classes** lors des joutes sportives (tournois) ou autres afin de casser le clivage des classes. **M. Wolters** répond que sur la 38ème semaine, les enseignants sont libres de mélanger les classes. **M. Wolters** retient la proposition et va la partager au corps enseignant.
- **M. Merzaghi** : demande un retour sur le **sondage parascolaire**. **M. Somsky** informe qu'un retour public sera donné.
- **Mme Annen Dévaud** relève que les **protections menstruelles sont presque dépassées** car les jeunes filles utilisent des CUP ou des serviettes réutilisables. **M. Wolters** fera remonter la question afin de voir si on peut penser à la durabilité. Il est toutefois rappelé que la mise à disposition de serviettes permet de dépanner les jeunes-filles en cas de besoin et qu'il y a également la notion de précarité qui est retenue dans ce projet.
- **M. Descloux** demande que les sites internet de l'EPS et de la commune soient mis à jour par rapport au Conseil d'établissement (Municipalité représentée et publication des PV du Conseil d'établissement).

La prochaine séance sera fixée plus tard.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h45.

Le président :



P. Somsky

La secrétaire :



K. Deriaz